

Fusion Champagne-Ardenne Picardie : ce qui fonctionne déjà

Publié le 04/06/2014

Par Frédéric Gouis

NOTRE - FUTURE - REGION. La fusion entre la Picardie et la Champagne-Ardenne a surpris. Pourtant nos deux régions ont déjà tissé des synergies. Mais le chemin sera long pour créer cette nouvelle entité et les interrogations restent nombreuses.



- 
- [- A +](#)

Enchanté ou contrarié ? Il importe peu désormais tant la carte semble tracée à l'encre indélébile. [La Picardie et la Champagne-Ardenne](#) paraissent bien engagées sur le chemin du mariage. Même plus ou moins forcé.

Alors, penchons-nous sur les réalisations déjà communes et les principes permettant de dessiner au mieux la nouvelle entité.

1 Les synergies qui fonctionnent

L'agriculture apparaît comme le dénominateur commun des deux régions. N'attendant pas de devenir la capitale nationale en matière de production de blé, de pommes de terre, de colza ou

de betteraves sucrières, la Champagne-Ardenne-Picardie s'est déjà dotée d'un pôle de compétitivité Industries et Agro-Ressources. Fédérant, depuis 2007, plus de 200 partenaires, ce pôle représente le plus beau fleuron de la collaboration au sein de la future entité. Il a aussi engendré un volet enseignement et recherche matérialisé par les coopérations entre les universités de Reims, Amiens et Troyes. Cette dernière est aussi liée à son homologue de Compiègne (Oise). Au-delà, les actuelles synergies ne semblent pas légion. Enfin, on notera que l'aire d'appellation du champagne se trouvera désormais englobée dans la même région (à trois communes de Seine-et-Marne près).

2 Les unions à enfanter

Faute de générer rapidement une identité commune, qui se forge au fil des siècles, la nouvelle région va devoir apprendre à vivre ensemble et non cohabiter. Toutes les entités régionales, qu'elles soient de compétence d'État ou des régions actuelles, vont connaître un nouveau dimensionnement. Des schémas voisins, qui parfois se juxtaposaient, seront réajustés pour correspondre au nouveau périmètre. Il ne suffira pas de changer la décoration des TER ou de désigner une capitale, les personnes vont devoir travailler en union. On mesure, à travers l'actuelle fusion des CCI en Champagne-Ardenne, combien ces processus nécessitent du temps. Enfin, la complémentarité entre les équipements (aéroports, salle de spectacles et de sports...) devra aussi jouer dans la nouvelle échelle territoriale.

3 Ne pas tout calquer sur les régions

Le maillage administratif devra-t-il tout régenter ? Des administrations de l'État s'en sont déjà affranchies. Les routes nationales dépendent de directions supra-régionales dont les limites coupent déjà les régions. Le ressort des chambres régionales des comptes s'exerce sur plusieurs régions depuis 2012, la Picardie est ainsi rattachée au Nord-Pas-de-Calais et la Champagne-Ardenne à la Lorraine... Dans le secteur privé, les exemples (banques...) ne manquent pas de directions régionales qui font fi des découpages administratifs. Alors, au moment de redéfinir les périmètres des divers acteurs, il faudra mesurer l'efficacité, le gain dans le service rendu et leur coût. Vouloir systématiquement redimensionner à l'échelle du nouveau territoire risque de ne pas s'avérer la solution la plus claire et simplificatrice, les objectifs mis en avant par François Hollande.

4 La répartition des compétences

Néanmoins, avant d'envisager la nouvelle organisation au sein de chaque nouvelle « super-région », il convient de connaître la nouvelle répartition des compétences.

Pour le moment, François Hollande s'est montré évasif pour l'intercommunalité qui « *deviendra la structure de proximité et d'efficacité de l'action locale* ». Pour les nouvelles régions, il s'est fait plus précis : « *politiques de formation et d'emploi, transports (TER, routes, aéroports...), lycées et collèges, aménagement et grandes infrastructures* ». Restent à attribuer les volets solidarité et social, exercés majoritairement par les conseils généraux et les communes.

De cette répartition dépendront les moyens mis à disposition de chaque échelon et leur nature (dotation de l'État ou impôts décidés et perçus localement). Mais dans les échéanciers annoncés, le calendrier entourant la loi sur la répartition des compétences manque de précision. Il s'avère encore urgent d'attendre...